

L'Art en pARTage

MODALITÉS DE PRÊT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
2026/2027



CONSERVATION DÉPARTEMENTALE
DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES
Abbaye de Flaran

■ Gers

Présentation

L'Art en pARTage (anciennement *Mon collège est un musée*) est une opération mise en place en 2014 par le Conseil départemental du Gers visant à présenter dans les collèges du département des reproductions d'œuvres de la peinture occidentale, dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle.

Cette opération, désormais suivie par la Conservation Départementale du Patrimoine / Flaran (CDPM32/Flaran), est étendue à **l'ensemble des établissements scolaires, ainsi qu'aux établissements médico-sociaux et aux structures culturelles**, ces dernières n'étant pas prioritaires.

Le prêt des bâches est gratuit et se fait sur demande, sur présentation d'un projet pédagogique et sous réserve de disponibilité des reproductions, avec un accompagnement pédagogique du pôle médiation culturelle et de sa professeure chargée de mission.

Modalités de prêt

La Conservation Départementale du Patrimoine / Flaran (CDPM32/Flaran) propose :

- **le prêt gratuit**
- **de 10 reproductions maximum** (à choisir dans le catalogue ci-joint)
- **sous réserve de la disponibilité de celles-ci**

Deux créneaux de prêt sont proposés pour l'année scolaire 2026/2027 :

- **Créneau 1 : du 2 novembre 2026 au 5 février 2027**
- **Créneau 2 : du 22 février 2027 au 11 juin 2027**



Certaines reproductions sont de très grand format : lorsque vous faites votre demande de prêt, pensez à vérifier que vous disposez dans votre établissement de suffisamment de place pour exposer les bâches que vous souhaitez emprunter.

1) L'établissement scolaire :

- Communique à la Conservation Départementale et à la professeure chargée de mission, au minimum trois semaines avant la date de début du prêt la liste des reproductions souhaitées, le créneau de prêt souhaité et une présentation du projet pédagogique envisagé **en complétant la fiche de réservation**.
- **Prend en charge le transport** aller et retour des bâches de l'abbaye de Flaran à l'établissement (sauf pour les collèges).
- **Assure l'accrochage des bâches et de leur cartel dans l'établissement.**
- **Informe la professeure chargée de mission des actions pédagogiques menées** autour des reproductions.
- **Communique les dates** des éventuels temps de restitutions prévus **et toute trace** réalisée dans ce cadre (photos, textes, productions des élèves...).
- *À noter : la mention « L'Art en pARTage – reproductions prêtées gracieusement par la CDPM32/Flaran » doit figurer systématiquement dans les références (documents, presse, site internet, réseaux).*



Accrochage : chaque bâche est pourvue de 4 œillets métalliques aux angles. Le système d'accrochage n'est pas fourni. Elles sont à exposer de préférence en intérieur. Elles peuvent être exposées en extérieur si elles sont protégées par un abri type préau.

2) La Conservation Départementale :

- Informe l'établissement de la disponibilité des reproductions demandées.
- Rédige une **convention de prêt**.
- Organise la livraison et le retour des bâches :
 - Pour les collèges : le département du Gers assure la livraison et le retour des bâches.
 - Pour les écoles et lycées : les transports aller et retour sont à la charge de l'établissement.
- Fournit des cartels d'accompagnement pour les reproductions.
- Accompagne l'établissement pour tout projet pédagogique autour des reproductions prêtées et propose de faire le lien avec des œuvres originales complémentaires, à découvrir *in situ* à l'abbaye de Flaran et/ou dans le réseau des Musées du Gers.

Catalogue

Les 142 reproductions d'œuvres disponibles au prêt sont présentées dans le catalogue ci-joint avec leurs cartels.

Elles sont regroupées **par artistes**, eux-mêmes classés **par ordre chronologique**.

Les dimensions des bâches sont mentionnées à la fin de chaque cartel.

Contacts

Conservation Départementale du Patrimoine et des Musées du Gers / Abbaye de Flaran

32310 Valence-sur-Baïse

www.abbayedeflaran.fr

Pôle médiation culturelle :

Juliette Monange et Anne Manceau

05.31.00.45.77 / 05.31.00.45.84

flaranmediation@gers.fr

Marielle Agostini, professeure chargée de mission

05.31.00.45.76

marielle.agostini@ac-toulouse.fr